

[Français]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE A ÉTÉ FAITE SUR L'ÉVASION DE DEUX DÉTENUS D'UNE INSTITUTION FÉDÉRALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre en l'absence du Solliciteur général.

Une enquête a-t-elle été ou sera-t-elle entreprise relativement à l'évasion de deux dangereux détenus qui étaient pensionnaires dans une institution fédérale dans le Québec, et quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour empêcher de tels incidents et protéger la population?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette mais je ne suis pas en mesure de répondre à la question de l'honorable député. Plus tard, aujourd'hui, avec le Solliciteur général, nous aurons pour objectif d'obtenir une réponse précise à la double question posée par l'honorable député.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE SI LE RAPPORT DU COMMISSAIRE SERA DÉFÉRÉ À UN COMITÉ MIXTE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que lorsque le premier ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre il avait, à plusieurs reprises, exprimé son intention et son accord de déférer le rapport du commissaire aux langues officielles à un comité mixte du Sénat et de la Chambre; étant donné que cet engagement a été renouvelé dans le discours du trône lu le 9 octobre dernier par le Gouverneur général du Canada, est-ce que le premier ministre est disposé à déférer immédiatement à un comité mixte du Sénat et de la Chambre le rapport déposé en mars 1979 par le commissaire aux langues officielles du Canada, et à ne pas attendre la présentation du prochain rapport, c'est-à-dire celui qui doit être remis à la Chambre en mars 1980?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur le président, je partage l'intérêt de l'honorable député à l'égard d'une étude par un comité parlementaire du rapport de M. Yalden. Je serais disposé à ce que l'on défère l'étude du dernier rapport à un tel comité, et que l'on n'attende pas à la présentation du prochain rapport.

M. Joyal: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le premier ministre pourrait dire s'il entend déférer ce rapport à un comité de la Chambre composé uniquement de députés de la Chambre des communes

Questions orales

ou s'il s'agira plutôt d'un comité mixte composé de représentants de l'autre Chambre et de la Chambre des communes?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention d'instituer un comité de la Chambre, mais je serais prêt à consulter l'honorable député et les autres députés, et si l'on manifeste le désir d'établir un comité mixte composé de membres du Sénat et de la Chambre des communes, cela sera acceptable au gouvernement.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA GRÈVE DES OPÉRATEURS-RADIO—DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné la gravité du débrayage illégal des opérateurs-radio et aussi de l'écrasement d'un avion survenu à Cranbrook, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il réagit à ces événements? Va-t-il faire appel aux pouvoirs dont il dispose pour assurer la sécurité aérienne, vu la gravité de la situation?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord préciser qu'aux termes de la convention collective, il y a des employés désignés qui sont tenus d'assurer certains services prescrits. Étant donné qu'ils refusent de le faire, ils enfreignent la loi.

On a également signalé qu'on aurait enfreint certains règlements de sécurité. On m'a fait part de ces supposées violations. Les fonctionnaires de mon ministère ont fait enquête sur tous les incidents qui nous ont été signalés et ils ont indiqué que, jusqu'ici, il n'y avait eu aucune violation des règles de la sécurité aérienne. Il y a des ralentissements et quelques annulations. Une quinzaine de stations sont fermées à l'heure actuelle, mais les opérations se déroulent essentiellement en toute sécurité, bien qu'elles soient quelque peu anormales. Selon les rapports que m'ont transmis les fonctionnaires de mon ministère, la sécurité n'est pas compromise.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, vu la gravité de cette situation et puisqu'elle touche la sécurité aérienne, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il consultera au moins son collègue le ministre du Travail afin de voir si l'on peut faire quelque chose pour calmer les craintes des voyageurs canadiens au sujet de la sécurité aérienne?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'un médiateur s'entretient séparément avec les deux parties en cause. Bien entendu, je consulterai mon collègue le ministre du Travail et aussi mon collègue le président du Conseil du Trésor, parce que nous considérons qu'il s'agit là d'une question très importante.